ENVIRONNEMENT HABITAT ÉCONOMIE MOBILITÉS PATRIMOINE

PLUi

Plan local d'urbanisme intercommunal

Saint-Étienne Métropole

Imaginons ensemble
notre territoire de demain

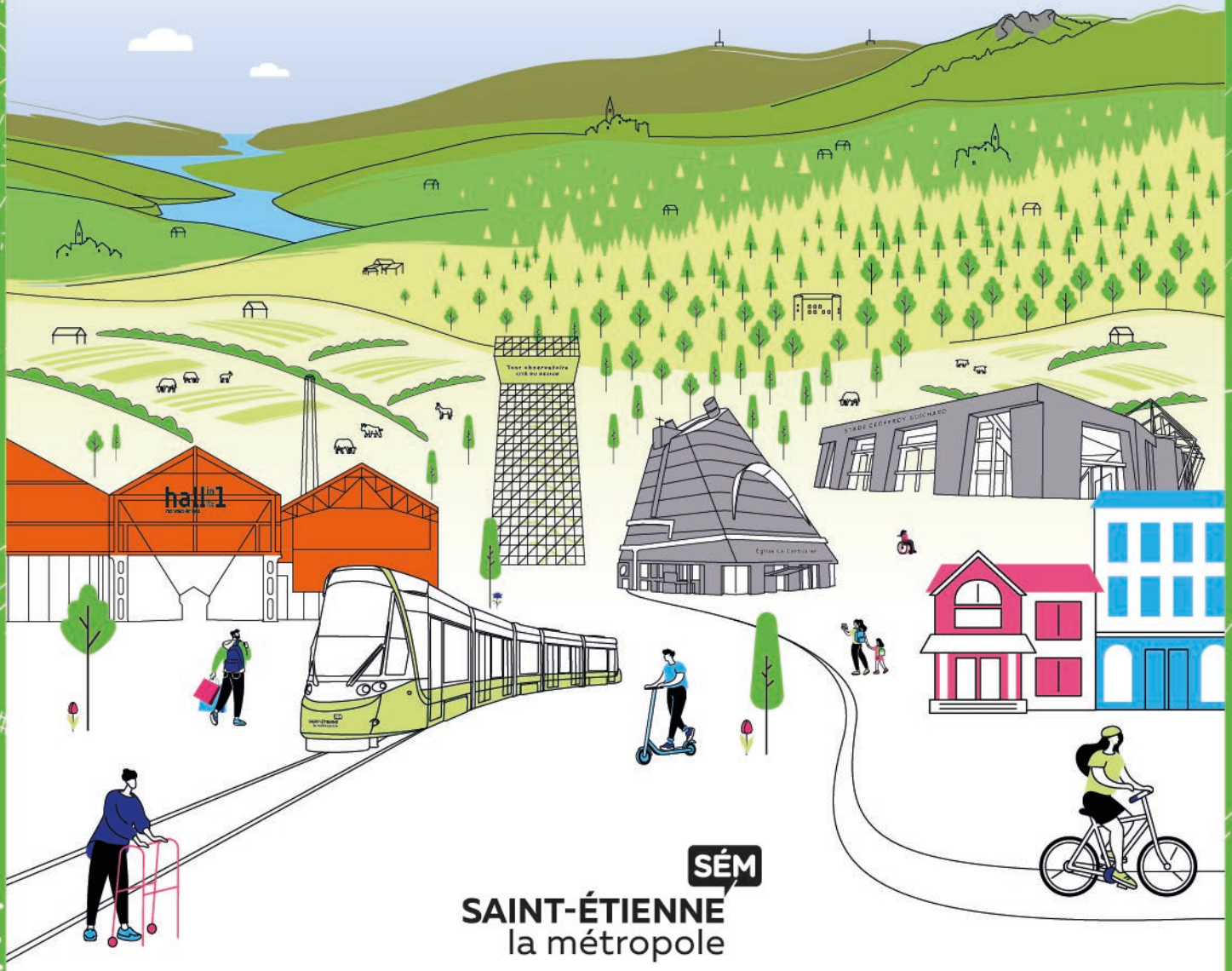

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Octobre 2022

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE N°1 DE SAINT-ETIENNE

SOMMAIRE

RÉUNION #1 3

Saint-Étienne 3

1. Déroulement global de la réunion 4

2. Les enjeux soulevés en espace d'accueil 5

4. Echanges avec la salle sur la démarche et l'état des lieux 6

Synthèse des échanges autour de la démarche et de l'état des lieux : 6

a. Mobilités 6

b. Protection de l'environnement et de la santé 7

c. Habitat 8

d. Artificialisation des sols 8

e. Energie 8

4. Echanges avec la salle autour du PADD 9

Synthèse des échanges autour du PADD : 9

a. Mobilités 9

b. Protection de l'environnement 10

c. Habitat 10

d. Démocratie locale/ Démarche 11

PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal

Saint-Étienne Métropole

RÉUNION #1

Saint-Étienne

1. Déroulement global de la réunion

Date & lieu de la réunion : mercredi 14 septembre 2022, de 18h à 20h, Musée d'Art Moderne et Contemporain, Saint-Priest-en-Jarez

Nombre de participants : environ 90 participants

Présents à la tribune :

M. Gilles THIZY, Vice-président de Saint-Étienne Métropole en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière

M. Jean Pierre BERGER, 1er Adjoint en charge de l'urbanisme et du logement de la Ville de Saint-Étienne

M. Pascal GONON, Conseiller métropolitain délégué auprès de Gilles Thizy

Mme. Nadia SEMACHE, Conseillère métropolitaine déléguée auprès de Gilles Thizy, et adjointe en charge de l'emploi et de l'insertion de la ville de Saint-Étienne

Mme. Pascale LACOUR, Adjointe en charge du commerce de la ville de Saint-Étienne

Mme. Laurence RICCIARDI, Conseillère municipale déléguée à l'urbanisme de la Ville de Saint-Étienne

Mme. Delphine SALEN,Cheffe de Projet PLUi de Saint-Étienne Métropole

Facilitateurs :

Mme. Emmanuelle GALLOT-DELAMEZIERE, Directrice d'Aire Publique

M. David MONCHANIN, Chef de projet concertation et communication, Aire Publique

Déroulé de la réunion :

Temps 0 : Accueil autour des panneaux d'exposition et échanges « un enjeu fort pour mon territoire en lien avec le PLUi de Saint Etienne Métropole »

Temps 1 : Introduction et présentation de la démarche

Temps 2 : Présentation du diagnostic et des enjeux, suivi d'un temps d'échanges

Temps 3 : Ouverture sur le PADD, suivi d'un temps d'échanges

Temps 4 : Rappel des modalités de concertation et mot de clôture

2. Les enjeux soulevés en espace d'accueil

MOBILITÉS

- Attente sur les liens entre loi nationale LOM et application locale
- Développement des mobilités actives
- Création d'itinéraires sécurisés pour les modes actifs et réglementation autour des trottinettes électriques
- Souhait de mise en liens plus forte entre associations vélos/piétons, avec in fine le souhait d'un même schéma des mobilités pour les deux
- Diminution des déplacements automobiles et recherche d'alternatives

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Question des sentiers, chemins de randonnée (représentant FFRandonnée)
- Verdir la ville, végétalisation des espaces urbains x2
- Vigilance autour de la pollution des eaux et des sols
- Préservation de la biodiversité, vif intérêt pour la question des corridors écologiques et des Trames verte et bleue
- Mesures à renforcer autour de la qualité de l'air

URBANISME

- Intégration des règles du SCoT dans l'articulation de l'implantation des zones économiques et résidentielles
- Protection des zones résidentielles des nuisances en termes de pollutions notamment aux abords des grands axes routiers
- Réutilisation des friches industrielles, nombreuses sur le territoire
- Prise en compte des usagers dans leur grande diversité et notamment vieillissement en ville
- Accessibilité de tous les espaces à tous

ARTIFICIALISATION DES SOLS

- Un propos sur la question de la densification
- Un propos sur le dynamisme local grâce à l'immobilier de résidences individuelles (donc à ne pas contraindre trop)
- Lutte contre l'artificialisation des sols et protection de l'environnement

ENERGIE

- Préservation de la ressource mais aussi développement des énergies vertes

AGRICULTURE

- Développement d'une agriculture locale, responsable

DÉMOCRATIE LOCALE

- Association systématique des habitants aux projets

4. Echanges avec la salle sur la démarche et l'état des lieux

Synthèse des échanges autour de la démarche et de l'état des lieux :

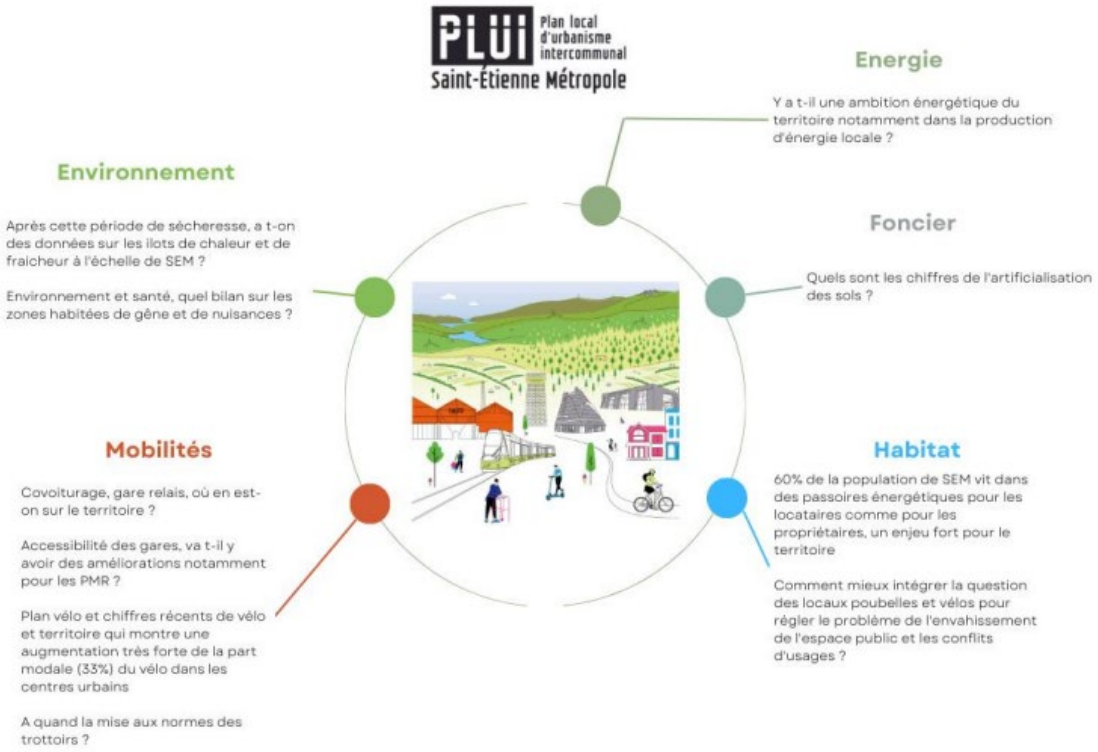

a. Mobilités

Question/Contribution : Covoiturage, gare-relais, où en est-on sur le territoire ?

M. Thizy : On est surtout sur de l'autosolisme, une seule personne par voiture. Les transports en commun commencent à bien fonctionner, mais on pourrait faire mieux. Il y a un vrai problème avec l'étoile ferroviaire stéphanoise, pour desservir Lyon et Saint-Etienne mais aussi toutes les transversales. Ce sont des dossiers actuellement travaillés, avec également l'idée d'avoir une gare supplémentaire, dans la vallée du Gier probablement.

M. Berger : Il y a quelques parcs relais qui fonctionnent bien : celui de la Terrasse que vous connaissez. Le prochain sera autour de Châteaucreux - le Soleil et va doubler celui déjà en place à Châteaucreux. Il va y en avoir également un important à Bellevue.

Accessibilité des gares : va-t-il y avoir des avoir des améliorations notamment pour les PMR ? Il y a encore beaucoup de gares qui nous sont interdites. Je sais que ça dépend plus de la Région mais je voulais savoir si des choses sont prévues.

M. Thizy : Malheureusement, comme vous l'avez dit, il n'y a pas grand-chose que l'on peut attendre de la Métropole, hormis l'aménagement des quais de bus et quais de tram. Il y a eu des travaux lors du précédent mandat, et on est maintenant à plus de 90% de quais accessibles.

M. Berger : On est en train de travailler avec la SNCF sur la gare de la Terrasse, qui va être modifiée en même temps que les travaux pour le parc-relais, et la gare de Bellevue qui va aussi être rendue accessible, mais c'est un travail colossal avec beaucoup d'acteurs.

Complément Plan vélo : chiffres récents qui montrent une augmentation très forte de la part modale (+33% entre 2019 et 2022) du vélo dans les centres urbains (source : Vélo et Territoire). Donc, la place des mobilités actives est et va devenir fondamentale. C'est une tendance qui va ne faire que croitre.

M. Thizy : On souhaite développer toutes les mobilités, y compris les mobilités douces. On parlera du Plan vélo notamment. Au niveau de Saint-Etienne, on est tous conscients qu'il y a peu de voies cyclables. Ce Plan vélo de plusieurs dizaines de millions d'euros, va faire en sorte que l'usage du vélo et des autres modes actifs se développe dans les années à venir. Le rôle du PLUi, sur ce Plan vélo, pourra être de mettre des emplacements réservés de manière que rien ne puisse être construit à ces endroits-ci, en attente de la réalisation de ces pistes cyclables. Il y a une piste cyclable qui arrive à Roche-la-Molière, il y en a une autre qui arrive dans la vallée de l'Ondaine. Il y a une vraie politique de structuration du réseau à l'échelle des fonds de vallée et de la ville-centre.

M. Berger : On a bien pris conscience de ça et ce sont même les adhérents de l'association qui ont été à l'origine des parcours qui ont été retenus dans le Plan vélo. On est certes une des villes sur lequel on se déplace le moins bien à vélo, mais il y a une vraie volonté que la pratique se développe.

Question/Contribution : Il y a des quartiers où on a priorisé le stationnement à la mobilité des piétons. Les PMR sont obligées de circuler sur la route. A quand la mise aux normes des trottoirs ?

M. Thizy : Chaque fois qu'on fait des nouveaux travaux, on doit se soumettre aux normes sur la taille des trottoirs et les pistes cyclables. Donc quand une rue est rénovée, elle se met aux normes.

b. Protection de l'environnement et de la santé

Question/Contribution : Après cette période de canicule et de sécheresse, a-t-on des données sur les îlots de chaleur et de fraicheur à l'échelle de SEM ? Si on veut que les gens continuent à marcher, il faut que ce soit pris en compte

M. Thizy : Sur les îlots de chaleur, que ce soit dans la ville-centre ou les autres : il y encore du travail à conduire.

M. Berger : On a beaucoup démoli en ville depuis quelques années. Cette année, on démolit 37 000 m², et sur ces 37 000 m², il y a 23 000 m² qui vont revenir à la nature. On a beaucoup de travail à faire, mais à chaque fois on se pose la question. Le bon exemple c'est l'Eden, qui a été démoli et qui va devenir un îlot de fraicheur, et il faut qu'on le développe.

Question/Contribution : Environnement et santé : quel bilan sur les zones habitées de gênes et de nuisances (industrielles et routières) ?

M. Thizy : On n'a pas forcément les données ce soir. Sur la santé, on y reviendra sur le PADD, mais c'est vraiment un des critères sur lequel on va travailler. On va essayer d'éloigner les habitants des sources de pollutions, sonores comme de l'air, notamment aux abords des axes routiers ou ferrés.-L'enjeu est non seulement de chercher à protéger ces populations

mais aussi de faire en sorte que les erreurs du passé ne se renouvèlent pas. Par exemple, les établissements sensibles : les crèches, les EHPAD ou des locaux d'habitations, ne seront plus localisés derrière des voies de communication, espaces plutôt voués à accueillir des zones artisanales, des zones industrielles, etc…

M. Berger : Mais on va mettre en place, par exemple le long de la RN88 et de l'A47, des périmètres de protection de façon qu'on ne puisse plus construire de logements le long de ces autoroutes. Le PLUi va aussi servir à ça.

c. Habitat

Question/Contribution : 60% de la population de SEM vit dans des passoires énergétiques pour les locataires comme pour les propriétaires : un enjeu fort pour le territoire. Il y a beaucoup de gens modestes là-dedans qui ont du mal déjà avec leur budget.

M. Thizy : Pour les logements sociaux, les bailleurs ont consenti à ne pas construire du neuf pendant 6 ans, pour injecter tout l'argent qu'ils avaient prévu pour les constructions neuves, dans les bâtiments anciens, de façon à pouvoir les rénover, les réhabiliter. On a eu 3 000 logements sociaux rénovés dans les 6 dernières années.

Pour le privé, il y a des aides de la Métropole. Il y a une structure qui s'appelle ALEC42 : l'Agence de l'énergie et du climat de la Loire, une structure gratuite pour tous les habitants qui souhaitent se renseigner sur les possibilités et savoir ce à quoi ils ont le droit.

Question/Contribution : Comment mieux intégrer la question des locaux poubelles et vélos pour régler le problème de l'envahissement de l'espace public et les conflits d'usages ?

M. Thizy : Par le biais du PLUi, on pourrait effectivement imposer qu'il y ait un vrai local poubelle et vélo, qui ne serait pas un petit placard, mais réponde aux attentes des habitants.

d. Artificialisation des sols

Question/Contribution : Quels sont les chiffres de l'artificialisation des sols ?

M. Thizy : On n'a pas forcément les chiffres précis ce soir. Néanmoins, les questions posées nous confortent sur les orientations à donner à notre futur document d'urbanisme. On va répondre à la fois à des réductions des îlots de chaleur, à la végétalisation des villes, à la limitation de l'artificialisation des sols, voire à la renaturation des zones artificialisées.

e. Energie

Question/Contribution : La Métropole fait pas mal de choses notamment au niveau photovoltaïque. Mais y a-t-il une ambition d'aller encore plus loin dans la production d'énergie locale ?

M. Thizy : Ces réponses seront fournies dans la deuxième partie de la présentation.

4. Echanges avec la salle autour du PADD

Synthèse des échanges autour du PADD :

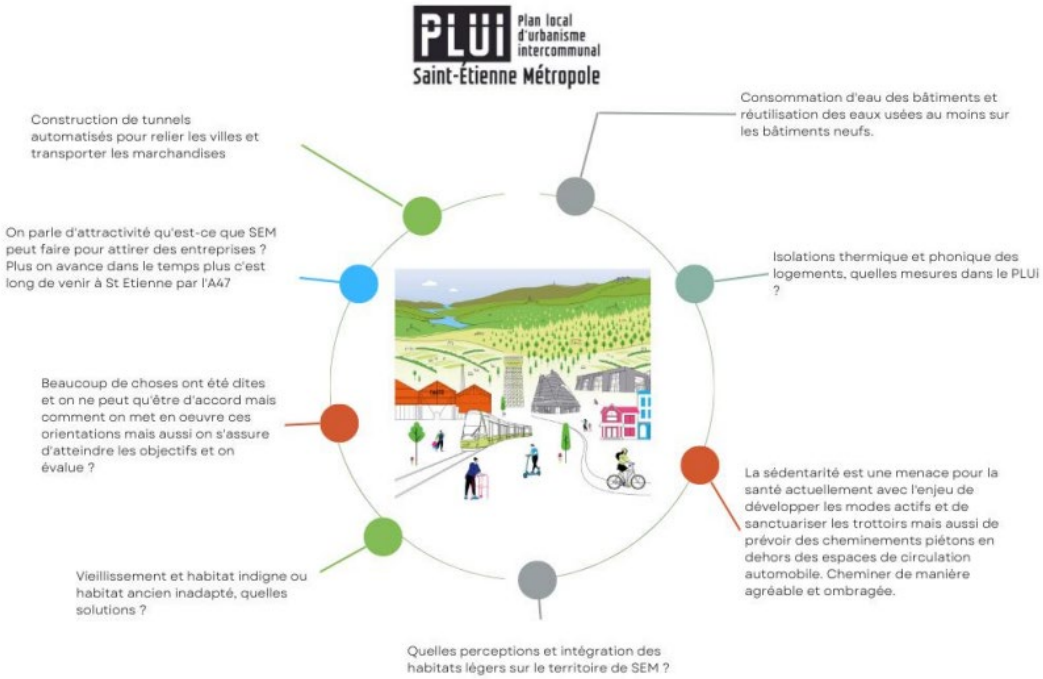

a. Mobilités

Question/Contribution : On parle d'attractivité. Qu'est-ce que SEM peut faire pour attirer des entreprises ? Plus on avance dans le temps et plus c'est long de venir à Saint-Étienne par l'A47.

M. Berger : L'exécutif de Saint-Étienne a démontré sa détermination à faire que cette autoroute arrive. Malheureusement, l'Etat s'est désengagé du projet. Le souhait de voir une autoroute est toujours présent, au côté d'autres collectivités, du Département et de la Région.
On souhaite aussi le développement du ferroviaire, car là aussi on a perdu du temps entre Saint-Étienne et Lyon, ce qui est une aberration. Cette question des mobilités est à travailler au-delà du seul PLUi de SEM.

M. Thizy : Une enquête effectuée auprès d'entrepreneurs a montré que le fait d'avoir des temps de trajet qui pouvaient varier pour les livraisons n'est pas dans leurs préoccupations premières. Aujourd'hui, c'est le cadre de vie : les services qui sont offerts qui importent. Pour que des salariés qualifiés rejoignent une entreprise, il faut qu'il y ait un cadre de vie, des loisirs, des équipements, à la fois dans la zone mais aussi aux abords.

Question/Contribution : La sédentarité est une menace pour la santé actuellement. Il y a l'enjeu de développer les modes actifs et de sanctuariser les trottoirs effectivement. Mais aussi de prévoir des cheminements piétons en dehors des espaces de circulation automobile, en dehors des trottoirs, à l'intérieur des îlots, par des traboules, des

raccourcis, longer des rivières, longer des parcs. Cheminer de manière agréable et ombragée.

M. Thizy : Quand on parle de lutter contre les îlots de chaleur, de remettre de la nature en ville : c'est aussi créer des lieux ludiques : des activités sportives, des activités de loisirs pour lutter contre la sédentarisation. Le PLUi c'est un outil, mais c'est un outil qui est au niveau des politiques de SEM, qui vont se mettre en place mais de manière très longue. Le PLUi fixe des objectifs sur 10, 15, voire 20 ans. Donc c'est long peut-être, mais ça cadre les choses, ça donne une vision du territoire, de la lisibilité au territoire et à tous ses habitants. Ça donne de la lisibilité à nous élus, pour savoir où porter nos projets. Ça donne de la lisibilité aux porteurs de projets qui souhaiteraient investir à Saint-Étienne, à vous concitoyens, pour savoir où construire votre maison, etc.

Question/Contribution : En Suisse, face aux problèmes d'autoroute et de ferroviaire saturés, ils ont lancé la construction de tunnels automatisés pour relier les villes et transporter les marchandises.

b. Protection de l'environnement

Question/Contribution : En ce qui concerne la consommation d'eau des bâtiments : il y a deux types de réseaux : eaux potables et eaux usées. Et si on réutilisait des eaux usées, par exemple pour les toilettes, ça permettrait de réduire la consommation et d'être plus sobre, au moins sur les bâtiments neufs ?

M. Thizy : Nous porterons l'ensemble de ces éléments à la connaissance des techniciens afin de voir ce qui est envisageable.

Question/Contribution : Isolation phonique et thermique des bâtiments, quelles mesures dans le PLUi ?

Complément apporté à l'issue de la réunion publique : Le PLUi peut encadrer les projets d'isolations thermiques par l'extérieur, par exemple. Il peut imposer des normes particulières dans les secteurs de performances énergétiques renforcés. L'isolation phonique et thermique des bâtiments dépend d'autres réglementations comme la réglementation environnementale dite RE2020.

c. Habitat

Question/Contribution : Quelle perception et intégration des habitats légers sur le territoire de SEM ?

M. Thizy : Ces habitats légers vont devenir une vraie question. On n'a pas vraiment de réglementation nationale qui nous donne un cadre précis. C'est plutôt le SCoT Sud-Loire, donc pas le PLUi mais à un échelon supérieur, qui pourrait apporter des réponses à tout ça. Certaines personnes souhaitent avoir un habitat durable, sans intrants du tout. Aujourd'hui, ce n'est pas possible, le SCoT en vigueur ne le permet pas. Néanmoins, le territoire voisin de Forez-Est expérimente ce type d'habitat, avec une empreinte carbone très légère. Le développement de ce type d'habitat est toutefois à mettre en lien avec la limitation de l'usage d'espace naturel et agricole et même s'ils ont une vocation à avoir une empreinte

carbone faible, très développement durable, peu d'impact sur la biodiversité, etc… Ce sont quand même des habitats qui consomment du terrain.

Question/Contribution : Vieillissement et habitat indigne ou habitat ancien inadapté : quelles solutions ? Il y a des gens qui perdent leur santé dans ces logements, sans douches, sans eau chaude.

M. Thizy : Le PLUi ne peut pas tout faire. C'est un outil qui est là pour permettre la mise en œuvre des politiques publiques, dont celle de l'habitat et du logement

A l'image de la politique en faveur de l'agriculture : pour préserver les terrains agricoles, on peut les classer en zone A et même mettre des outils de renforcement de cette protection, comme des Zones Agricoles Protégées (ZAP) ou des Périmètres de protection des Espaces Naturels et Agricoles périurbains (PAEN) qui protègent ces terrains sur des décennies. Cependant, le PLUi ne pourra rien faire sur le type de production : si l'agriculteur veut faire des vaches laitières, s'il veut faire des céréales, s'il veut faire du bio ou non. Le PLUi ne pourra rien faire sur l'installation de jeunes agriculteurs. Ce sont des sujets qui sont traités par d'autres politiques métropolitaines, voire par d'autre organismes avec lesquels nous travaillons, par exemple la Chambre d'Agriculture.

d. Démocratie locale/ Démarche

Question/Contribution : Beaucoup de choses ont été dites et on ne peut qu'être d'accord mais comment met-on en œuvre ces orientations ? Comment s'assure-t-on d'atteindre les objectifs ? Et comment évalue-t-on ?

M. Thizy : Les orientations fixées dans le PADD doivent garder une certaine forme de souplesse, en effet. Toutefois, deux objectifs devront être respectés : la production de logements, et l'objectif chiffré de baisse de la consommation foncière pour la prochaine décennie, telle que demandé par la loi Climat et résilience.

Question/Contribution : J'ai une question sur la démarche : j'ai l'impression qu'il manque des chiffres sur les objectifs, à part pour le Zéro artificialisation. Est-ce que ça va venir après ? Et autre question, sur le benchmark : est-ce que vous regardez ce qui se fait ailleurs, de bien dans d'autre villes ?

M. Thizy : Les éléments de diagnostic qui ont été présentés sont en effet synthétiques, le diagnostic fait environ 500 pages au total.